

**COMMUNE DE
Soisy sur Ecole**



**ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
D'UNE AUTORISATION DE
CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER OU DE
MODIFIER UN ÉTABLISSEMENT
RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DÉLIVRÉ
PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ÉTAT**

DOSSIER AT N° 091 599 25 50003

<p>Déposé le 31/03/2025</p> <p>Par : COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE</p> <p>Représentée par : Monsieur Franck LEFEVRE, Maire</p> <p>Demeurant : 1 Place de la mairie 91840 SOISY-SUR-ECOLE</p> <p>Sur un terrain sis : 1 Place de la Mairie 91840 SOISY-SUR-ECOLE</p>	<p>Pour : Extension et réhabilitation de la cantine scolaire</p> <p>Etablissement : 5^{ème} catégorie – type N</p>
---	--

Le Maire,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L.111-7, L.111-8, R.111-19 à R.111-26, R.123-1 à R.123-55 et R.152-4 à R.152-5, R.123-12, R.123-14, R.123-19, R.152-4 et R.152-5,

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi du 5 août 2005 ratifiant l'ordonnance du 27 septembre 2014,

Vu le décret ministériel n°95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la Commission consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu le décret ministériel n°2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des Etablissement Recevant du Public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation et de l'arrêté ministériel du 1^{er} août 2006 pris pour son application modifié par le décret ministériel n°2007-1327 du 11 septembre 2007 et des arrêtés du 1^{er} août 2006 et du 30 novembre 2007 pris pour son application ainsi qu'au règlement sanitaire départemental,

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendies et de paniques dans les Etablissement Recevant du Public, et notamment les articles G.N8 et G.N10,

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public, enregistrée en mairie de Soisy sur Ecole, sous le numéro AT N° 091 599 25 50003, liée au PC 091 599 25 50003 déposée le 31/03/2025 par la commune de Soisy sur Ecole, représentée par Monsieur Franck LEFÈVRE, Maire,

Vu l'avis favorable avec prescriptions du service accessibilité de la DDT de l'Essonne en date du 15 mai 2025,

Vu l'avis du SDIS de l'Essonne en date du 26 mai 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux d'extension et de réhabilitation de la cantine sont accordés sous réserve de la prise en compte des prescriptions et recommandations énoncées dans les avis annexés au présent arrêté.

Article 2 : La notification du présent arrêté sera faite au demandeur.

Article 3 : La présente autorisation peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent sa date de réception, auprès du tribunal administratif compétent.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne pour le contrôle de légalité.

Affiché du : 26/06/2025
au : 26/08/2025
Transmis au contrôle de légalité le : 26/06/2025

Fait à Soisy sur Ecole
Le 25 juin 2025
Le Maire,
Franck LEFÈVRE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.